

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Versement de subventions à deux associations à caractère environnemental

P.J. : - 1 tableau récapitulatif
- 2 projets de délibération

La Ville entend soutenir les projets des associations du secteur de l'environnement qui contribuent à la mise en œuvre de la politique communale sur les thématiques du développement durable, en faveur desquelles elle est engagée.

Dans ce cadre, l'association MALE'VA sollicite auprès de la Ville une subvention pour l'organisation d'une opération de sensibilisation du grand public et de formation de jardiniers amateurs aux pratiques semencières en agro-écologie.

Pour cet évènement, l'association fait intervenir Didier Meunier, semencier de renommée internationale.

A l'instar du partenariat qui avait été engagé en 2014 entre l'association et la collectivité pour la promotion de la permaculture, cette opération comporte plusieurs actions organisées sur la commune en lien étroit avec la Ville telles que :

- une conférence publique au Rex ;
- une formation semences (avec 5 places réservées pour la partie pratique aux jardiniers cultivant les parcelles communales) ;
- une matinée partage dans un jardin vivrier urbain avec les jardiniers.

Cette opération amplifie l'action de la Ville sur l'ensemble des thématiques telles que la prévention des déchets, la lutte contre la vie chère, l'économie circulaire, la sécurité alimentaire, l'adaptation au changement climatique, la qualité de vie et le lien social.

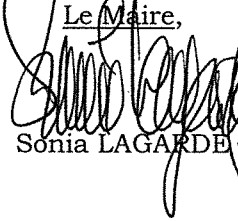
Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention de 300.000 F/CFP à l'association MALE'VA pour l'organisation de son opération.

En outre, l'association MOCAMANA sollicite le soutien de la Ville pour des actions relatives à l'animation de jardins potagers «bio» qu'elle mène auprès d'une trentaine d'écoles en 2017. Ces «clubs jardins» contribuent dans les écoles primaires à la promotion de bonnes pratiques en matière de prévention des déchets et de comportements alimentaires responsables. Ses animations s'appuient sur des expériences issues des ateliers variés qu'elle mène auprès de différents publics sur les thèmes de la collecte de déchets, la confection de sacs à vrac et la réalisation de produits ménagers à partir de produits naturels.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 250.000 F/CFP à l'association MOCAMANA.

Tel est l'objet des deux projets de délibération ci-joints que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 20 novembre 2017

Le Maire,

Sonia LAGARDE

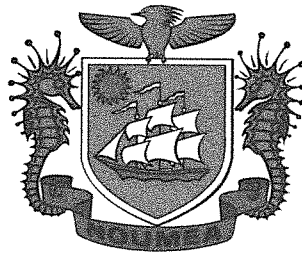


DEMANDES DE SUBVENTIONS A CARACTERE ENVIRONNEMENTAL POUR L'ANNEE 2017

Crédits disponibles (ligne de crédits
23 309) :
Proposition d'attribution :
Disponible après proposition :

571 000 F
550 000 F
21 000 F

DEMANDEUR	ANNEE DE CREATION	MONTANT PERCU EN 2016	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT SOLICITE POUR 2017	MONTANT TOTAL DU PROJET 2017	AUTRES FINANCEMENTS SOLICITES	PROPOSITION	OBSERVATIONS
Association Ensemble Pour la Planète (EPLP) Président : Martine Cornaille	2004	0 F	Organisation de son action annuelle phare le "Festival du film Santé-Nature"	300 000 F	3 400 000 F	3 provinces, autres communes de NC		Sensibilisation tout public aux problématiques et enjeux environnementaux au travers de films ciblés, projetés au Rex de Nouméa. Projet non co-construit avec la Ville.
Association MALE'VA Président : Rémy Gazeu	2011	150 000 F	Action de sensibilisation de la population à la production, la conservation et l'utilisation de semences en agro-écologie. L'association fait venir à Nouméa Didier Meunier, semencier de renommée internationale, pour diverses actions de sensibilisation et de formation.	400 000 F	2 538 042 F	3 provinces, association des femmes semencières (France)	300 000 F	Thématiques associées : prévention des déchets ; lutte contre la vie chère ; économie circulaire ; sécurité alimentaire ; adaptation au changement climatique ; santé ; lien social. Cette action prévoit des étapes de déroulement à Nouméa, dans le cadre d'un partenariat avec la Ville : conférence publique gratuite tout public au Rex ; Formation semences (avec 5 places gratuites réservées pour la partie pratique pour 5 personnes à désigner par la Ville) ; matinée partage dans un jardin vivrier urbain avec les jardiniers.
Association MOCAMANA Président : Josselin Bernard	2004	253 000 F	Animation de jardins potagers "bio" dans les écoles	250 000 F	959 500 F	Province Sud	250 000 F	L'association participe par ailleurs à différentes actions menées par la Ville (escapades nature ; Fête de la nature ; collectes citoyennes de déchets ; plantation citoyennes).



VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

15 DEC. 2017

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le mardi 12 DEC. 2017 à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 04.12.2017	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Christine BELLET
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Kareen CORNAILLE	M.	Patrick SENS
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELESSERT
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Jinezi Annie QAEZE
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Charlène SOERIP
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Marc DESCHAMPS
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	André WAMO
	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Isabelle LAFLEUR
DATE D'AFFICHAGE 06.12.2017	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Sonia BACKES
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Pierre FAIRBANK	M.	Charles ERIC
	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Janine BAJON	M.	Angélo PITO
	M.	Kalisito MUSUMUSU	Mme	Dina REY
	Mme	Karine DESTOURS		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Marc MANSEL	M.	Christophe CHEVILLON
			M.	Daniel LEROUX	Mme	Laurène CASSAGNE
			M.	Dominique SIMONET	M.	Gaël YANNO
Nombre de présents	:	35	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
Nombre de votants	:	44	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Gilles UKEIWE
(9 procurations)			M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Félicia BALLANGER
			Mme	Sabine KAGY	M.	Jonas TAOFIFENUA
			M.	Christophe OBLED	Mme	Francine BEYNEY
			Mme	Germaine NEWEDOU	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2017/1040
autorisant le versement d'une subvention à l'association MALE'VA pour l'année 2017

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **12 DEC. 2017**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2017/198 du 14 mars 2017 relative au budget principal primitif 2017 de la Ville,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2013/ 824 du 17 septembre 2013 approuvant la stratégie et le plan d'actions Agenda 21 de la Ville de Nouméa,

VU la demande de l'association MALE'VA en date du 15 septembre 2017 sollicitant une subvention de la Ville au titre de l'année 2017,

VU la note explicative de synthèse n° 2017/795 du 20 novembre 2017,

La Commission de l'Environnement et du Développement Durable entendue en séance du 27 novembre 2017,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Est autorisé le versement d'une subvention de 300.000 F/CFP à l'association MALE'VA pour contribuer au financement de son action de sensibilisation et de formation publiques aux pratiques semencières en agro-écologie.

ARTICLE 2 /

La dépense est imputable au budget de la Ville sur le chapitre 65 «Charges de gestion courante».

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification.

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

15 DEC. 2017

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

ARTICLE 4 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et notifiée à l'association MALEVA.

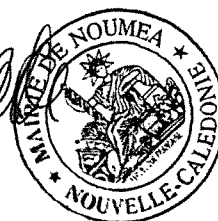
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE **12 DEC. 2017**

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE **15 DEC. 2017**

Le Maire,

Sonia LAGARDE



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D. F. (dont T.P.S.)	-	2
P.A. (SCAF et AGENDA 21)	-	1
POLE VIE LOCALE (DPV)	-	1
ASSOCIATION MALEVA	-	1

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **15 DEC. 2017**
au Commissaire Délégué
et notifié le **18 DEC. 2017**
~~le présent acte~~
est exécutoire de plein droit.



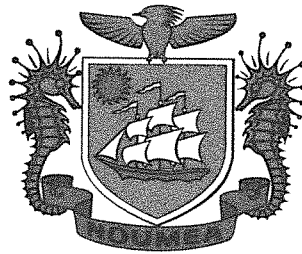
Pour le Maire et par délégation,


Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

15 DEC. 2017

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ



VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

15 DEC. 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS LÉGALITÉ DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le mardi 12 DEC. à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 04.12.2017	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Christine BELLET
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Kareen CORNAILLE	M.	Patrick SENS
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELESSERT
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Jinezi Annie QAEZE
	Mme	Françoise SUVE	Mme	Charlène SOERIP
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	M.	Marc DESCHAMPS
	M.	Marc ZEISEL	Mme	Liliane CONDOUMY
	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	André WAMO
	M.	Nicolas VIGNOLES	Mme	Isabelle LAFLEUR
DATE D'AFFICHAGE 06.12.2017	Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	M.	Philippe BLAISE
	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Sonia BACKES
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Pierre FAIRBANK	M.	Charles ERIC
	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Janine BAJON	M.	Angélo PITO
	M.	Kalisito MUSUMUSU	Mme	Dina REY
	Mme	Karine DESTOURS		

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Marc MANSEL	M.	Christophe CHEVILLON
			M.	Daniel LEROUX	Mme	Laurène CASSAGNE
			M.	Dominique SIMONET	M.	Gaël YANNO
Nombre de présents	:	35	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
Nombre de votants	:	44	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Gilles UKEIWE
(9 procurations)			M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Félicia BALLANGER
			Mme	Sabine KAGY	M.	Jonas TAOFIFENUA
			M.	Christophe OBLED	Mme	Francine BEYNEY
			Mme	Germaine NEWEDOU	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2017/ 1041
autorisant le versement d'une subvention à l'association MOCAMANA pour l'année 2017

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **12 DEC. 2017**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2017/198 du 14 mars 2017 relative au budget principal primitif 2017 de la Ville,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2013/ 824 du 17 septembre 2013 approuvant la stratégie et le plan d'actions Agenda 21 de la Ville de Nouméa,

VU la demande de l'association MOCAMANA en date du 13 octobre 2017 sollicitant une subvention de la Ville au titre de l'année 2017,

VU la note explicative de synthèse n° 2017/795 du 20 novembre 2017,

La Commission de l'Environnement et du Développement Durable entendue en séance du 27 novembre 2017,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Est autorisé le versement d'une subvention de 250.000 F/CFP à l'association MOCAMANA pour le financement d'actions relatives à l'animation de potagers bios dans les écoles.

ARTICLE 2 /

La dépense est imputable au budget de la Ville sur le chapitre 65 «Charges de gestion courante».

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification.



ARTICLE 4 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et notifiée à l'association MOCAMANA.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE

12 DEC. 2017

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE

15 DEC. 2017

Le Maire,

Sonia LAGARDE

DESTINATAIRES :

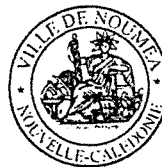
SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D. F. (dont T.P.S.)	-	2
P.A. (SCAF et AGENDA 21)	-	2
POLE VIE LOCALE (DPV)	-	1
ASSO. MOCAMANA	-	1

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

15 DEC. 2017

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 15 DEC. 2017
au Commissaire Délégué
et notifié le 18 DEC. 2017
~~en séance publique~~
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances